



Rapport annuel

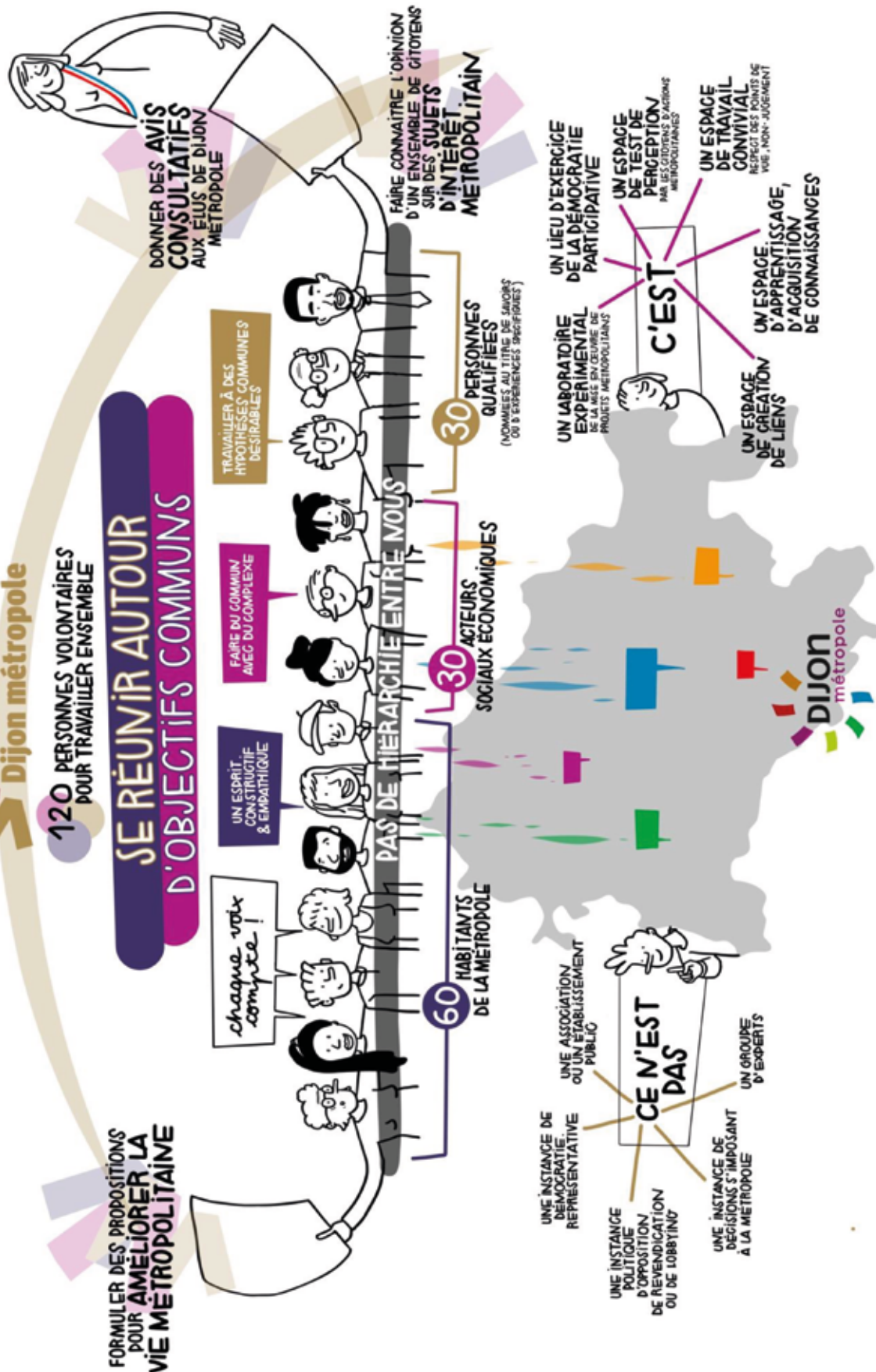
| 2025 |



120 PERSONNES VOLONTAIRES
POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

SE RÉUNIR AUTOUR D'OBJECTIFS COMMUNS

FORMULER DES PROPOSITIONS
POUR AMÉLIORER LA
VIE MÉTROPOLITAINE



*Rapport annuel adopté en séance plénière du 6 décembre 2025
à l'unanimité des membres présents (50)*

Mot du Président

2025 est la première année de la nouvelle mandature du Conseil de Développement de Dijon métropole (CoDev), qui s'est ouverte officiellement lors de la séance Plénière d'installation du 15 mars 2025.

Qu'il me soit permis de rendre un hommage particulier à toutes les personnes qui ont constitué et fait grandir notre instance de démocratie participative lors de la première mandature, et notamment sa Présidente, Madame Marie-Josèphe DURNET-ARCHERAY.

Mes remerciements s'adressent également à Monsieur le Président de Dijon métropole, aux élus métropolitains, et notamment à notre référent Monsieur Hamid EL HASSOUNI, ainsi qu'aux services de la métropole, qui prêtent une écoute attentive aux travaux de notre Conseil, encourageant ainsi les bénévoles que nous sommes à nous investir.

La deuxième mandature tient compte des enseignements tirés de la première. D'une part, elle applique le nouveau règlement intérieur, qui a repris plusieurs évolutions proposées par le CoDev, dont l'accroissement de la proportion du collège des habitants par exemple.

D'autre part, elle intègre différentes fonctions qui complètent les missions traditionnellement dévolues au CoDev, qui sont celles de l'expression d'un groupe de citoyens volontaires sur les grands projets portés par la Métropole, par saisine ou par auto saisine. Ainsi en va-t-il de l'acquisition de connaissances sur les enjeux métropolitains, du lien entre les membres, et du lien entre les communes de la métropole. Il s'agit aussi d'une fonction de laboratoire expérimental dans la réalisation de projets métropolitains, et, en amont d'un rôle d'expression de la perception par des citoyens d'actions métropolitaines avant leur mise en œuvre.

La dernière fonction, et ce n'est pas la moindre, est celle de créer et d'entretenir un espace de travail convivial, respectueux de l'opinion de chacun, et animé par la recherche du dénominateur commun afin d'exprimer un avis collectif d'intérêt général enrichi par la diversité des apports individuels. L'exercice de ces fonctions, à l'instar de l'organisation et du fonctionnement du CoDev, mérite bien entendu de bénéficier d'un processus d'amélioration continue, car notre instance est jeune, et sa croissance doit se nourrir de l'expérience.

Les activités du CoDev durant l'année 2025 s'inscrivent à des degrés divers dans ces différentes fonctions. Elles nécessitent, il est vrai, un réel engagement citoyen de la part de ses membres. Celui-ci, on le sait bien, est parfois difficile à équilibrer avec les vies professionnelles, familiales ou associatives. La hauteur des participations personnelles est donc proportionnée à ces cadres de réalités. Mais toute contribution individuelle est importante pour l'enrichissement du collectif, et est donc la bienvenue.

C'est pourquoi, avec l'équipe de Présidence et avec le Bureau, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du CoDev pour les actions réalisées en 2025 comme pour les chantiers nouveaux qui sont initiés.

Jean-Michel GRENIER

1. QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

Juridiquement il s'agit d'une instance de démocratie participative, prévue par la loi pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants. Ceux-ci en fixent la composition et les modalités de fonctionnement.

Le Conseil de Développement de Dijon métropole a été créé par délibération du Conseil Métropolitain en date du 30 septembre 2021, et installé en juin 2022.

Il constitue un groupe de 120 personnes volontaires pour travailler ensemble sur des objectifs communs d'intérêt général. Ces personnes sont issues de trois collèges destinés à favoriser la diversité de parcours et d'expériences et la richesse des membres. Ces collèges n'ont de portée de distinction des membres que lors de la constitution du CoDev et du Bureau. Dans la réalité quotidienne du travail collectif, il n'y a aucune hiérarchie entre les membres : chaque avis, chaque expression, chaque voix compte.

En fait, il s'agit de créer et d'entretenir un espace où s'articulent le sens, le lien et la tâche : se réunir autour d'objectifs partagés, s'écouter et s'enrichir mutuellement, pour agir efficacement.

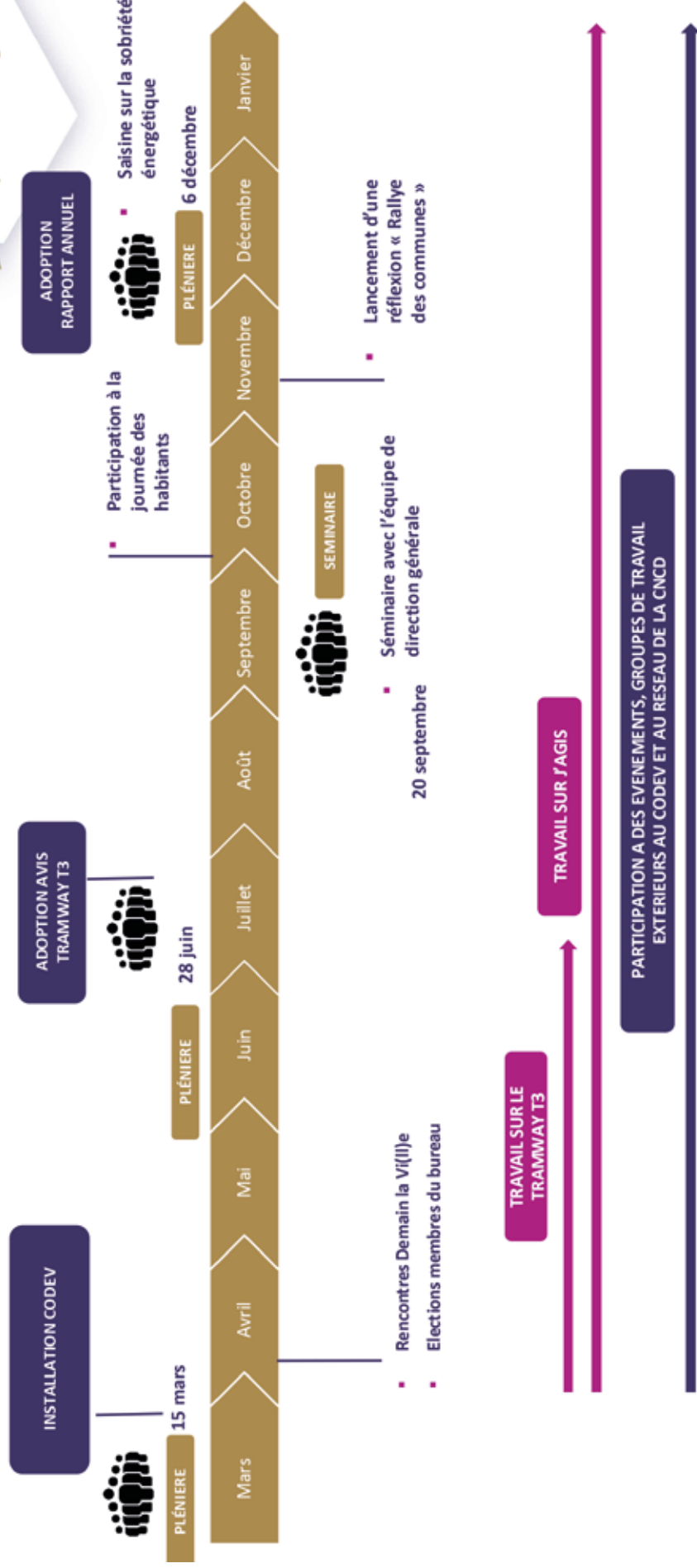
Cela implique pour les membres le respect d'une déontologie et d'une posture constructive inspirées des principes d'intelligence collective qui s'expriment en :

- Formulant des propositions aux instance décisionnelles issues de la démocratie représentative pour améliorer la vie métropolitaine ;
- Donnant des avis consultatifs aux élus de Dijon métropole ;
- Relayant l'opinion d'un ensemble de citoyens sur des sujets d'intérêt métropolitain.



Le conseil de développement et le Président de Dijon métropole lors de la séance plénière d'installation du 15 mars 2025.

Calendrier de travail



2. **LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025**

Groupe de travail projet 3^{ème} ligne du tramway

Dans le cadre de sa mission de contribution aux politiques publiques locales, le Conseil de développement de Dijon métropole a été sollicité par la collectivité pour émettre un avis sur le projet de troisième ligne de tramway (T3). Ce projet structurant pour l'avenir de la mobilité métropolitaine s'inscrit dans une dynamique de transition écologique, de développement urbain durable et d'accessibilité renforcée.

Ce fut la première saisine de la nouvelle mandature.

Le Président de Dijon métropole a saisi le Conseil de développement par courrier en date du 28 mars 2025.

Compte tenu de la nature et de la diversité de notre instance, il a invité le Conseil à s'exprimer en particulier sur les opportunités que ce projet pourrait intégrer, notamment sur les plans économique, environnemental et social.

Le CoDev s'est appuyé sur un groupe projet composé d'une trentaine de membres, qui s'est réuni à huit reprises entre avril et juin 2025. La méthode de travail a combiné un cycle d'auditions d'acteurs techniques et associatifs, et des séances d'intelligence collective appuyées par un accompagnement méthodologique externe assuré par le Cabinet Co'Sphère. Ce processus a permis de croiser expertises, expériences citoyennes et regards pluriels, dans un esprit d'écoute et de recherche de consensus.

L'avis adopté par le Conseil de développement porte un regard positif sur le principe de cette troisième ligne, considérée comme une réponse pertinente aux besoins actuels et futurs de mobilité et comme un levier de transition écologique et urbaine. Au-delà de cette posture de principe, l'avis livre une analyse critique, structurée autour de cinq champs thématiques : réseaux et multimodalité, mobilités actives, aménagements et végétalisation, accessibilités et usages, financement et économie.

→ **Réseaux et multimodalité**

Les échanges ont notamment mis en évidence que l'efficacité du tram dépend largement de ses connexions avec les autres modes de transport. Les propositions formulées ont notamment porté sur la création de plateformes multimodales associant tram, bus, vélo, autopartage et covoiturage, adossées à des parkings-relais judicieusement situés. Le Conseil a également souligné l'importance d'une signalétique plus claire et plus incitative, et la nécessité de mieux faire connaître les offres existantes (parkings-relais, covoiturage, autopartage), perçues comme encore trop confidentielles. Il a noté que les deux nouveaux terminaux pourraient être des points de liaison pour le futur SERM (Service express régional métropolitain).

→ **Mobilités actives**

La ligne T3 est apparue comme un levier pour renforcer la marche et le vélo dans la métropole. Les propositions formulées ont porté sur le développement d'un réseau cyclable continu, sécurisé et différencié des trottoirs et sur la création de cheminements piétons lisibles et confortables.

Le CoDev a également suggéré d'augmenter le nombre d'arceaux vélos sécurisés, notamment dans les parkings-relais, et de favoriser la complémentarité avec les modes actifs. Il a pointé la nécessité d'une meilleure sécurité des différents déplacements et suggéré diverses actions pour ce faire : communication, éducation, réglementation.

→ Aménagements et végétalisation

Au-delà de la mobilité, le tramway est perçu comme un projet d'aménagement urbain structurant.

Les propositions formulées ont notamment porté sur l'opportunité de faire de la T3 un levier de désimperméabilisation et de végétalisation à l'échelle de la métropole, en intégrant la récupération des eaux pluviales et la plantation d'essences adaptées au climat futur.

Le CoDev a insisté sur la préservation des arbres existants et la conception d'espaces publics conviviaux (lieux de rencontre, fontaines, commerces de proximité), ainsi que sur la revitalisation des quartiers traversés, dans un souci de mixité sociale.

Le CoDev considère aussi que les deux terminaux envisagés doivent être des dynamiseurs économiques pour ces zones d'avenir du développement métropolitain. Leur implantation sera primordiale, notamment pour l'ensemble de la zone Cap Nord qui souffre du manque d'une liaison directe rapide avec des points structurants de la métropole : CHU, Université, Palais des Congrès, Centre-Ville...

→ Accessibilités et usages

Les membres du CoDev ont rappelé que l'accessibilité constitue une condition essentielle d'égalité et de qualité de service. Les propositions formulées ont notamment porté sur l'élargissement du dispositif Diviaccès aux handicaps invisibles ou cognitifs, sur l'amélioration de la sécurité des usagers dans les transports et aux abords des stations, et sur une meilleure prise en compte des publics fragiles, comme les personnes âgées, les familles avec enfants ou les personnes temporairement en situation de mobilité réduite.

Le CoDev a également souligné la nécessité de maintenir l'accessibilité pendant les travaux, souvent source de difficultés.

→ Financement et économie

Enfin, la réflexion du Conseil a intégré la dimension économique et sociale du projet. Les propositions formulées ont porté sur une simplification de la grille tarifaire, jugée trop complexe, avec une entrée par profils (familles, scolaires, demandeurs d'emploi, accompagnants). Le CoDev a aussi proposé de développer une communication incitative (par exemple en comparant le coût d'un ticket de tram au coût en carburant d'un trajet équivalent en voiture), et de valoriser les entreprises vertueuses qui encouragent l'usage du tram et du covoiturage par leurs salariés.

De manière transversale, le CoDev a insisté sur la nécessité d'une information claire et d'une appropriation citoyenne pour garantir la réussite du projet.

L'avis a été adopté le 28 juin 2025 à l'occasion de l'assemblée plénière du Conseil de développement, par

- 40 voix pour ;
- 7 contre ;
- 5 abstentions.

Il est accessible en ligne depuis la page du CoDev sur le site de Dijon métropole.

Groupe de travail sur l'application « J'Agis »

L'application « J'Agis » est un service numérique porté par l'État et l'ADEME qui centralise un ensemble d'informations, d'aides et de ressources pour accompagner les habitants dans leur transition écologique. Dijon métropole contribue à l'expérimentation de cet outil numérique, en intégrant du contenu local et en proposant à des habitants de tester l'application.

La note de cadrage du 28 avril 2025 présente les deux missions confiées au CoDev sur l'application « J'Agis » :

- L'enrichissement de la cartographie des lieux « durables », en commençant par le thème de l'alimentation ;
- Le lancement d'une activité d'ambassadeur pour faire connaître l'application.

Le groupe de travail s'est réuni cinq fois avec une présence de 6 à 12 participants, le nombre allant en diminuant.

Après une découverte collective de l'outil (présentation de l'outil et des règles de référencement par l'équipe nationale en visio), chaque membre du groupe de travail (GT) a pu expérimenter son propre parcours sur l'application.

Le premier axe d'enrichissement de la cartographie s'est effectué en lien avec la référente de la métropole à partir d'une base de données Excel.

Les rubriques (commerces, restaurants...) ont été retravaillées et le groupe s'est réparti les recherches pour une mise en commun et validation par le groupe. Les contenus ont ensuite été transmis aux services de la métropole pour instruction, en lien avec le niveau national.

Ce qui a été recherché : les modes de production, les achats avec les points de distribution, la restauration. Il y a eu un vrai débat sur les préférences alimentaires qui a conduit le groupe de travail à préciser les critères de sélection, sans qu'ils soient cumulatifs :

- Local,
- Végétarien,
- Saisonnier,
- Bio raisonné,
- Bien-être animal,
- Alimentation solidaire.

Le groupe a ensuite proposé des lieux, décrit l'activité s'y référant, indiqué la source et l'adresse.

120 propositions ont été faites dont il a fallu vérifier si elles étaient déjà présentes dans l'application.

Le groupe souligne l'importance d'une mise à jour permanente : respect des critères, fin d'activité, nouvelle activité, événements....

Il serait pertinent que chaque territoire de la métropole complète les informations qui concernent son territoire sur l'application « J'Agis ».

Le deuxième axe sur la promotion de l'application « J'Agis » a débuté en octobre.

Différents points de vue se sont exprimés parmi lesquels :

- L'entrée dans l'application se fait par une enquête, une sorte de diagnostic des habitudes et calcul de l'empreinte Carbone. Cette entrée est ressentie « trop longue, trop intrusive et culpabilisante ».
- L'outil est vécu comme :
 - Pédagogique, intéressant pour les enseignants, les référents numériques ;
 - Intéressant du point de vue des contenus proposés et pour la connaissance de son environnement.
- Il serait intéressant d'avoir une idée des prix également.
- L'outil pourrait être communiqué aux offices de tourisme, référents numériques de l'éducation nationale, aux maisons d'éducation populaire, aux écoles de formation hôtelière privées et publiques...
- Il pourrait être présenté à la journée des habitants mais comme objet spécifique ou dans des ateliers de quartier.
- Visible dans les magasins. Idée également de valoriser les commerçants qui entreraient dans la démarche.
- Crainte que « J'Agis » constitue une application supplémentaire. Par ailleurs « J' Agis », c'est être seul face à un écran au détriment des échanges avec la famille, dans des rythmes quotidiens de plus en plus contraints.

D'autres temps partagés

Des représentants du groupe « J'Agis » ont été présents lors de la journée des habitants le 4 octobre, certes en petit nombre mais présents.

Une rencontre avec Philippe LEMANCEAU, Vice-Président délégué à la transition alimentaire, au plan alimentaire territorial, au projet TIGA et à la restauration collective a eu lieu le mardi 18 novembre à 18h afin, à la fois de comprendre la stratégie de transition alimentaire de la Métropole et de partager ce qui a été fait dans l'application « J'Agis ».

3. LES RÉUNIONS DES INSTANCES DU CODEV EN 2025

Séances plénières

Les assemblées plénières donnent lieu à la rédaction d'un compte-rendu qui est mis à disposition des membres sous l'espace collaboratif numérique TEAMS.

SAMEDI 15 MARS 2025

Consacrée à l'installation du Conseil de développement, cette première assemblée plénière a permis de présenter l'instance : ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas, son organisation, son fonctionnement.

Elle a été par ailleurs l'occasion de faire connaissance entre les membres, et de brosser les sujets de travail prévus ; 97 personnes y ont assisté.

SAMEDI 28 JUIN 2025

L'objet principal de cette deuxième Plénière du CoDev était de présenter et de soumettre au vote l'avis du CoDev sur la troisième ligne de tramway.

Un point y a été fait sur le travail engagé dans le cadre de l'application « J'Agis », avant que ne soient évoquées les sujets d'actualité auxquels le CoDev est associé à divers titres, ainsi que les perspectives de travail pour les mois à venir. 57 personnes ont assisté à cette séance.

SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2025 – SÉMINAIRE DG/CODEV

Étape importante dans la fonction d'acquisition de connaissances du CoDev, cette séance plénière ambitionnait de présenter aux membres de notre instance l'organisation, le fonctionnement et les principales missions et sujets de travail des services de Dijon métropole. 40 personnes y ont assisté.

Le Directeur Général, la Directrice de Cabinet, et les Directrices et Directeurs Généraux Délégués ont exposé leurs champs de compétences et répondu aux questions nombreuses de l'assistance.

Qu'ils en soient ici remerciés.

SAMEDI 6 DÉCEMBRE 2025

Cette séance est consacrée essentiellement à la présentation puis au vote du rapport d'activité du CoDev pour l'année 2025, ainsi qu'à la présentation de la saisine sur la sobriété énergétique, avant que soit réalisé un point d'actualités.

MARDI 16 DÉCEMBRE 2025 – ASSEMBLÉE CONVIVIALE

Parce qu'il est important de créer du lien en dehors des temps consacrés aux travaux du CoDev, le Bureau a validé la proposition du Comité d'animation de reprendre le principe, expérimenté lors de la première mandature, d'un moment de convivialité annuel.

Celui-ci sera également l'occasion de partager les résultats du sondage réalisé auprès des membres pour recueillir leurs impressions et suggestions après leurs premiers mois de participation au CoDev.

Comité d'animation et Bureau

Le Bureau s'est réuni les 5 mai, 13 juin, 23 septembre et 17 novembre 2025.

Le Comité d'animation a été installé le 23 septembre, et s'est réuni une deuxième fois le 17 novembre.

Les réunions des deux instances ont lieu consécutivement le même jour afin de limiter les déplacements de leurs membres communs.

Les compte-rendu du Bureau et du Comité d'animation sont accessibles sous TEAMS. Ils y sont placés aussitôt après leur adoption lors des réunions suivantes.

Démissions et remplacements

A ce jour, **6 démissions** ont eu lieu au niveau du collège des habitants :

- 4 membres titulaires suppléants ont été nommés en remplacement
- 1 membre a refusé d'intégrer le CoDev
- 1 membre n'a pas encore donné suite à notre sollicitation.

4. PARTICIPATION DU CODEV À DES PROJETS ET TEMPS INSTITUTIONNELS

Evènements internes à la Métropole et portés par la Métropole

• Rencontres « Demain la Ville »

Le CoDev a présenté son avis sur la sensibilisation des habitants à la transition alimentaire (première mandature), à la bibliothèque de la Fontaine d'Ouche en avril 2025.

• Révision n°2 du SCOT du dijonnais Réunion sur le projet d'aménagement stratégique

Le CoDev a été convié à participer au projet d'aménagement stratégique le 13 mai 2025 en tant que « personne publique associée ».

Deux membres du Bureau l'ont représenté à la réunion du 13 mai 2025, et un membre du Bureau a participé à celle du 26 novembre.

• Comité des partenaires de la mobilité

Plusieurs membres du CoDev volontaires ont été tirés au sort et ont donc participé à ces travaux.

• Concertation sur le projet du tram T3

(en tant que citoyens)

Les membres du Codev ont été invités aux différents temps de la concertation « Grand public » (ateliers, balades urbaines...). De nombreux membres y ont participé et ont ainsi pu croiser les échanges avec leurs propres travaux.

• Séminaire annuel Pro-Dijon alimentation durable

Le Président est intervenu à une table ronde. Deux autres membres du CoDev ont également participé à l'évènement.

Ce fut l'occasion d'évoquer le travail précédent du CoDev sur la sensibilisation aux enjeux de la transition alimentaire.

• **Commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030**

Une première réunion a eu lieu le 30 juin. Le CoDev y a été représenté par l'un de ses membres.

• **Université Populaire Climat et Biodiversité**

Plusieurs membres du CoDev ont assisté aux manifestations organisée dans ce cadre, d'avril à octobre 2025 (rencontres sur les sols, sur l'indifférence écologique et sur le rapport à la voiture et à la maison individuelle).

Dans un autre format, des membres ont également participé à la balade urbaine sur la thématique de la chaleur en ville.

• **Comité de suivi du plan climat**

Depuis la remise de son avis sur le Plan Climat Biodiversité en février 2024, le CoDev est convié au suivi de sa mise en œuvre.

Le Président et un membre du CoDev ont ainsi assisté à la dernière réunion qui a eu lieu le 24 septembre. Les documents diffusables (au sens de la réglementation sur la communicabilité des documents administratifs) sont accessibles sous TEAMS.

• **Journée des habitants - Palais des Ducs et des États de Bourgogne**

Le CoDev a disposé d'un stand dédié lors de cette manifestation le samedi 4 octobre 2025.

Au terme d'un appel à volontariat, six membres de la Présidence et du Bureau se sont relayés pour assurer une présence sur le stand.

Le retour d'expérience a mis au jour des marges de progression (attractivité visuelle pour le public, plus grande participation côté membres...).

• **Conseil métropolitain de la donnée**

Une rencontre s'est tenue le 27 novembre pour une prise de connaissance mutuelle et l'exploration de pistes de travaux communs éventuels avec le CoDev.

Le Président et un membre du Bureau y ont participé.

• **Assises Territoriales de la transition agro écologique**

Elles seront organisées à Dijon les 21 et 22 septembre 2026. Le CoDev y sera vraisemblablement associé, sous des formes qui restent à déterminer.

Le Président du CoDev a d'ores et déjà été convié à rejoindre le Comité scientifique et technique de l'événement, dont les travaux ont commencé en septembre 2025.

Evènements extérieurs à Dijon métropole

• **COP Régionale BFC 26 mai 2025**

Un membre du Bureau a assisté à la présentation de la feuille de route le 26 mai. Le CoDev a été également invité au forum territorial de la planification écologique le 1^{er} juillet.

Beaucoup de points de la feuille de route rejoignent les thèmes sur lesquels le CoDev a travaillé ou formulé des propositions.

• **Rencontre avec le Conseil Économique, social et Environnemental Régional (CESER) BFC le 2 juin 2025**

Dix CoDev étaient représentés à la rencontre organisée par le CESER avec les CoDev de la région. Quatre membres du CoDev de Dijon métropole y ont participé aux côtés du Président. Des pistes de collaboration ont été dressées, passant notamment par une sensibilisation des élus locaux, actuels et futurs, à l'importance des instances de démocratie participative, et par l'organisation d'un événement autour des enjeux de la participation citoyenne dans les CoDev et CESER.

Le principe de la reconduction de rencontres de ce type a été acté, sur un rythme annuel.

Par ailleurs, la Président du CoDev assiste régulièrement aux assemblées plénières du CESER qui se tiennent à Dijon sur invitation de sa Présidente.

• **Rencontre des membres du bureau du CODEV du Pays de Langres le samedi 14 juin matin**

La rencontre entre les Bureaux des deux instances a permis de se connaître, de comparer les modes d'organisation, et d'identifier les sujets de travail communs éventuels.

• **Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD)**

Le Président du CoDev participe aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'association.

Réseau de réflexions et de partage d'expériences, la CNCD propose sur son site internet des informations sur la vie des différents CoDev, et constitue une ressource documentaire appréciable. Elle propose également des formations et organise des événements chaque année.

• **Exposition sobriété foncière avec Latitude 21 le jeudi 9 octobre 2025**

Le CoDev a pu bénéficier d'une séance de visite guidée de l'exposition. Celles et ceux qui ont pu en profiter auront la possibilité de mobiliser leurs observations dans le cadre de la prochaine saisine du CoDev sur cette thématique.

• **Ciné débat transition climatique et alimentation**

Le Président du CoDev a été convié à participer à l'animation de cette soirée organisée par les PEP BFC (Pupilles de l'Enseignement Public de Bourgogne Franche Comté) le 16 octobre 2025 à la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin.

Ce fut l'occasion de faire connaître le CoDev et ses travaux sur la transition alimentaire.

5. LES ACTIONS ENGAGÉES EN 2025

• « Rallye des communes »

Issue de la première mandature du conseil de développement, l'idée d'un rallye des communes a pour objectif de « favoriser le lien entre les membres, les habitants, au travers d'une meilleure connaissance des communes de la métropole. ».

Il s'agit de valoriser le territoire et ses acteurs en s'appuyant sur la mémoire de la commune, la visite d'un lieu, ou encore des conférences.

Lors de ses premières réunions, le groupe (24 personnes au total sur 2 réunion) s'est mis d'accord sur :

- Un ensemble de règles de fonctionnement internes au groupe ;
- L'objectif du travail en commun ;
- Un calendrier de travail.

Des propositions pour déployer l'action seront proposées au comité d'animation puis au bureau pour validation. Le groupe propose que de premières actions soient déployées au printemps. Ces premières actions seront appréhendées en tant qu'«expérimentations » puis feront l'objet d'une évaluation.

• Saisine sur la sobriété énergétique

Par courrier en date du 17 octobre 2025, le Président de Dijon métropole a saisi le CoDev sur la problématique suivante :

- Pourquoi la sobriété – et en particulier la sobriété énergétique – est-elle souvent perçue comme un renoncement, un retour en arrière ou une contrainte ? Comment faire de la sobriété un horizon positif pour les habitants et pour le développement du territoire ?
- Que faut-il faire pour déclencher des modes de vie plus sobres sur le territoire ?

La saisine suggère – et c'était inusité – que le CoDev intègre des modalités d'interaction avec le grand public pour nourrir son diagnostic et ses propositions.

L'avis est attendu pour le 15 juin 2026. Il est proposé – et c'est une deuxième innovation – que le CoDev présente ses conclusions au cours des Assises de la transition énergétique qui se tiendront à Dijon les 23, 24 et 25 juin 2026.

